



# COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

## ***Informations diverses***

### **L'accueil extra-scolaire est ouvert ...**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00	06h30-08h00
Matinée	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35	08 h00-11 h35
Midi	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35	11h35-13h35
Après-midi	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15	13h 35-15h 15
Après-midi-soir	15h15-18h00	15h15-18h00	13h30-18h00	15h15-18h00	15h15-18h00

### **Et les jours de congés ?**

L'accueil extra-scolaire sera ouvert chaque jour de la semaine, indépendamment du nombre d'enfants inscrits.

L'accueil extra-scolaire respecte le calendrier scolaire communal. Il est donc fermé durant les vacances, les jours fériés ainsi que les jours de congé octroyés par la commune ou le canton.

### **Comment les transports sont-ils organisés ?**

Les parents amènent leur enfant le matin, dès 06.30 h. à l'accueil extrascolaire et ils doivent se charger de reprendre leur enfant à 18.00 h.

L'animatrice se charge de faire partir les enfants pour qu'ils puissent prendre le bus scolaire le matin ; elle accompagne les plus petits au bus.

Elle attend les enfants qui arrivent en bus pour midi et les accompagne à nouveau au bus pour l'après-midi.

Elle accueillera ensuite les enfants qui arrivent au bus à 15.30 h.

### **Il y a des règles de vie à respecter ...**

Ces règles portent sur la politesse, le respect, l'ordre, la discipline, la participation aux activités, la propreté et l'hygiène.

## **Les repas seront équilibrés ...**

L'accueil extrascolaire fournira le petit-déjeuner, le repas de midi et le goûter à chaque enfant. Des produits frais de saison seront proposés aux enfants, lesquels sont invités à découvrir et goûter les mets.

## **Mon enfant est malade, nous avons un empêchement de dernière minute ....**

Le numéro de téléphone des animatrices : **079 721 78 64**

Les absences sont à annoncer au moins 24 heures à l'avance.

Les absences pour raison de maladie ou d'accident sont à annoncer dès que possible, mais au plus tard 15 minutes après l'heure d'arrivée de votre enfant à l'accueil.

Par exemple : Pierre est inscrit à l'accueil dès 07 h. ce matin ; j'annonce qu'il est malade, soit le soir précédent si c'est possible, sinon au plus tard à 07.15 h. à l'animatrice.

Si votre enfant est inscrit à l'accueil pour la tranche de midi, il faudra l'annoncer le matin, au plus vite, de manière à décommander le repas.

Votre appel évite des recherches inutiles qui limitent la disponibilité de l'animatrice pour les enfants présents. Merci d'avance.

Les désistements de moins de 24 heures avant la fréquentation inscrite seront facturés.

Pour les cas de maladie ou d'accident, la première tranche horaire manquée sera facturée.

## **Je veux changer de façon durable l'inscription de mon enfant .....**

Je communique mes souhaits à l'administration communale, qui fera le point avec l'animatrice en place.

## **Mon enfant est inscrit en irrégulier chaque mois ...**

Je n'oublie pas de compléter le formulaire « accueil irrégulier » et le remettre à l'administration communale au plus tard le 20 de chaque mois pour le mois suivant.

## **Quel est le matériel que mon enfant doit apporter ?**

Votre enfant doit apporter une brosse à dents, qu'il laissera à l'accueil. Le dentifrice sera fourni par l'animatrice.

Il prendra également une paire de chaussons, ou ballerines, chaussettes antidérapantes pour l'intérieur.

Les enfants pourront aller jouer à l'extérieur, il faudra les vêtir en conséquence.

## **N'oubliez pas de communiquer à l'animatrice, vos coordonnées, par exemple numéros de téléphone, si ceux-ci changent.**

L'administration communale reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Merci de votre bonne collaboration !